

TARIFS DE LA REDEVANCE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DES EAUX USEES
ANNEE 2024

COMMUNES D'AVROULT, CLETY,
DELETTES (rue du Stade et rue de Dohem),
FAUQUEMBERGUES, MERCK SAINT LIEVIN,
SAINT MARTIN D'HARDINGHEM.

(FACTURATION PAR LE SIDEALF
POUR LE COMPTE DE NOREADE)

Le tarif de la partie proportionnelle de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées est fixé par NOREADE à **2.621 € HT** le m³ d'eau consommée.

Le tarif de la partie fixe de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées est fixé par NOREADE à **56,52 € HT par an, soit 28,26 € HT par semestre.**

Le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est fixé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à **0,21 € HT le m³ d'eau consommée**, cette redevance leur est reversée en totalité.

Le taux de TVA appliqué pour les tarifs de l'assainissement est de 10,00%.